



PROJET EDUCATIF

Association Générations Loisirs Beaujolais

Mairie de Denicé
335 Grande rue
69640 DENICE

Présentation

Le projet éducatif du centre Graines de loisirs est écrit par l'organisateur c'est-à-dire l'Association Générations Loisirs Beaujolais.

Le projet éducatif peut être consulté par l'ensemble des acteurs de l'association : les maires et les conseillers municipaux des six communes (Denicé, Lacenas, Cogny, Rivolet, Saint Cyr le Chatoux, Montmelas), le directeur/trice, les animateurs/trices, les parents et les membres de l'association.

L'AGLB est une association non fédérée, à but non lucratif régit par la loi 1901. L'association a pour but d'apporter aux habitants de Denicé, Lacenas, Cogny, Rivolet, Saint Cyr le Chatoux, Montmelas, ainsi que les communes environnantes, un service de proximité.

Ce service comprend l'accessibilité aux loisirs sportifs et culturels en direction des enfants, en impliquant les familles, et des adultes. Pour ce faire, elle est entourée d'une équipe de bénévoles et de salariées.

L'Association est soutenue par la mairie de Denicé ainsi que les anciennes communes de la Communauté de Communes du Beaujolais Morgon et Nizerand (CCBMN) à savoir : Denicé, Lacenas, Cogny, Rivolet, Saint Cyr le Chatoux, Montmelas.



L'AGLB a pour vocation d'apporter aux familles, enfants et adolescents les techniques et les connaissances nécessaires à la pratique des activités qu'elle propose.

Le centre Graines de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires. Il se déroule :

- ✓ Dans les salles Pierre Polot de Denicé le mercredi, les petites vacances scolaires et les dernières semaines du mois d'août ;

- ✓ Dans l'école publique de Denicé pour le mois de juillet et la 1ère semaine d'août.

« Graines de loisirs » accueille les enfants de 3 à 12 ans, répartis en deux groupes : les grands et les petits. Les enfants sont encadrés par une directeur/trice et des animateurs/trices qui proposent des activités manuelles, culturelles et/ou sportive adaptées à l'enfant.

Les divers moyens :

- ✓ Les missions de chacune des ressources humaines (Les Elus, le/la directeur/trice de Graines de loisirs, les animateurs/trices, le conseil d'administration de l'AGLB, les intervenants extérieurs...);
- ✓ les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement ;
- ✓ les moyens matériels mis à disposition par la mairie de Denicé.

Fonctionnement du centre de loisirs

Les objectifs principaux des Centres de Loisirs Sans Hébergement sont de rassembler les enfants au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis. Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

Notre mission ne se limite pas à garder et surveiller les enfants



Graines de loisirs est un centre de loisirs qui accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis et toutes les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30. Il est fermé deux semaines en août et une semaine en décembre. Les possibilités d'accueil des enfants sont ainsi réparties :

Mercredis (péri-scolaire)	1/2 journée matin avec repas	7h30 - 13h30
	1/2 journée après midi avec goûter	13h30 - 18h30
	Journée complète	7h30 - 18h30

Vacances Scolaire (extra-solaire)	1/2 journée matin avec repas	7h30 - 13h30
	1/2 journée après midi avec goûter	13h30 - 18h30
	Journée complète	7h30 - 18h30

Le centre de loisirs se déroule dans les salles Pierre Polot ou à l'école Publique. Les locaux sont mis à disposition par la commune de Denicé.

Tous les enfants sont accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité.

Les ressources humaines

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité. Pour cela, les ressources humaines gérées par L'Association Générations Loisirs Beaujolais sont principalement : le Directeur/trice et/ou son adjoint et l'équipes d'animateurs.

Principales missions du/de la Directeur/trice :

- ✓ Veiller à la cohérence du service proposé par Graines de loisirs
- ✓ Etre l'interlocuteur privilégié entre les différents acteurs
- ✓ Animer et faire respecter le projet éducatif et pédagogique
- ✓ Veiller au respect de la législation des accueils collectifs de mineurs
- ✓ Coordonner et harmoniser les actions dans un bon esprit
- ✓ Assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle
- ✓ Veiller au respect des instructions départementales
- ✓ Assurer le relais avec le bureau de l'Association
- ✓ Animer, former et conseiller l'équipe d'animation
- ✓ Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs
- ✓ Assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires
- ✓ Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des activités

Principales missions de l'équipe d'animation :

- ✓ Animer et respecter le projet pédagogique
- ✓ Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs
- ✓ Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent
- ✓ Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public
- ✓ Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique
- ✓ Assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires
- ✓ Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement

Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle. En ce qui concerne l'équipe de direction et l'équipe d'animation, leur recrutement se fait selon toutes les dispositions légales. Quant au personnel de restauration, il est géré par la société de restauration Newrest, selon le contrat établi.

Les moyens matériels et financiers

L'Association Génération Loisirs Beaujolais est soucieuse du bon accueil des enfants qui fréquentent le centre « Graines de loisirs ». A cet effet, l'AGLB s'efforce de donner les moyens matériels nécessaires.

La municipalité de Denicé nous permet d'utiliser des locaux aux normes de sécurité qui permettent le bon accueil des enfants (Écoles maternelles et/ou primaires, salle des fêtes, installations sportives, ...).

Une ligne téléphonique est financée par AGLB pour le ou la directeur/trice afin que la structure d'accueil soit joignable à tout moment.

Un moyen de faire des impressions, des copies et du papier est mis à disposition par l'AGLB afin que l'équipe de direction puisse informer les parents et les enfants (Bulletin d'info, plannings d'activités, ...).

L'Association Générations Loisirs Beaujolais met à disposition :

- ✓ Le matériel nécessaire au bon fonctionnement : ordinateurs pour l'équipe de direction, documentation et matériel pédagogique nécessaire pour la mise en place d'activités
- ✓ Le matériel pédagogique : sportif, matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles, jeux de société, ...

L'AGLB met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement de Graines de Loisirs et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement : Le directeur dispose d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activité à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique.

L'Association perçoit des subventions auprès de l'ancienne Communauté de Communes du Beaujolais Morgon et Nizerand (CCBMN) et des participations familiales.

Graines de loisirs perçoit des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de Services Ordinaire.

Les participations familiales : l'AGLB fixe la participation familiale lors de son assemblée générale et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement des sessions. De plus, elle applique des tarifs accessibles et dégressifs en fonction du quotient familiale et du nombre d'enfant inscrits.

Les objectifs généraux et éducatifs

Graines de Loisirs doit permettre l'accueil des enfants des communes de Denicé, Lacenas, Cogy, Rivolet, Saint Cyr le Chatoux, Montmelas dans la limite de ses capacités d'accueil.

Le centre Graines de Loisirs s'inscrit dans la politique en faveur des enfants et peut se définir en quelques principes éducatifs :

- ✓ Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant : Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de structure et chaque activité doit être réfléchie dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (culturel, sportif, manuel, ...).
- ✓ La recherche d'autonomie doit également permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.
- ✓ Favoriser les relations et les *échanges par des projets* d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité : le Centre de Loisirs doit favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle. Il peut également favoriser les relations entre les générations à travers des projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés.
- ✓ L'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie afin d'élargir la réflexion du jeune et de l'enfant.
- ✓ Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé. Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi et/ou lors d'activités culinaires.
- ✓ L'apprentissage de l'enfant à structurer son alimentation sur la journée : le fait d'élaborer des projets qui associeraient l'hygiène et la santé permettra à l'enfant de prendre conscience de l'importance du bien vivre.

Il faut prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans :

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques. Les équipes d'animation devront prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public. L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme.

Ces principes éducatifs s'articulent essentiellement autour de 3 axes fondamentaux :

✓ **L'épanouissement de l'enfant :**

Graines de Loisirs aidera l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser.

Le centre aéré est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent à la structure pour s'amuser; il faut donc faire en sorte que le lieu soit agréable, synonyme d'amusement et de dépaysement.

L'équipe d'animation veillera à placer l'enfant en position de faire des choix sur ses loisirs; ils devront donc être force de proposition et d'innovation.

L'épanouissement de l'enfant c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux.

✓ **Le respect :**

Gaines de loisirs est un lieu de vie qui ne peut fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (enfants comme adultes). Il ne faut pas en faire pour les enfants un prolongement de l'école d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux fréquente déjà les locaux d'accueil tout au long de l'année.

La relation enfant / adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre.

Adultes et enfants doivent également respecter les locaux et le matériel. Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un "copain" ni un "professeur" mais il doit montrer l'exemple

✓ **L'aspect éducatif :** la structure d'accueil est pour les enfants, une ouverture sur le monde et sur la société. Elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble.

Pour l'enfant, c'est donc prendre conscience du monde qui l'entoure et agir : Le respect des règles de sécurité en toute occasion, La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté, la solidarité intergénérationnelle...

Les valeurs éducatives

L'équipe d'animation a une mission éducative ; elle doit permettre aux enfants et adolescents de :

⇒ **Se rencontrer** dans des lieux définis afin d'apprendre à partager, d'être à l'écoute de l'autre (notion de respect). Les rencontres doivent permettre de créer une dynamique dans l'action et favoriser l'élaboration de projets collectifs :

- Participation des enfants à l'élaboration des plannings d'animation ;
- Ecoute et respect des souhaits des enfants dans la mesure de leur réalisation tout en leur apprenant à faire des choix et à s'y tenir ;
- Apprendre aux enfants à s'investir dans la vie du centre : respect des règles de vie, respect du matériel, respect des locaux...
- Favoriser l'entraide entre les enfants ;
- Respect des rythmes de vie de chacun en instaurant des temps calmes dans la journée.

⇒ **S'ouvrir sur leur environnement** culturel et naturel au niveau de la commune et de la région afin de prendre conscience des potentialités locales (en partenariat avec les institutions et associations locales) :

- Organisation de sorties dans la région : exemples, sorties à la ferme, visites de musées, visites de grottes, sorties baignade dans les bases de loisirs alentours, sorties cinéma. Nous allons régulièrement faire des jeux dans les aires de la Commune.

⇒ **D'utiliser leur créativité** en faisant appel à leur initiative et à leur imagination dans la réalisation d'activités diverses :

- Permettre aux enfants de découvrir différentes techniques, matériaux et supports en favorisant l'expérimentation plutôt que l'esthétisme.

⇒ **De s'épanouir** dans un cadre défini permettant l'ouverture tout en respectant les notions d'enfance, de plaisir, de jeux et de rêve :

Les journées d'animation sont construites de façon à permettre aux enfants d'avoir des temps pour jouer. Souvent ce sont eux qui choisissent leurs jeux. Nous ponctuons aussi les journées par des jeux de société, des temps de lecture, de dessins.

Les grands jeux sont créés par les animateurs selon des thèmes définis pour permettre une assez grande variété et une réelle théâtralisation.

⇒ **D'être responsabilisés** par des actions amenant à prendre conscience de leur impact sur leur environnement culturel et social et les aider à devenir acteurs d'aujourd'hui et de demain :

Pour les enfants :

- En étant confrontés à la différence.
- En faisant des choix et en les assumant.
- En faisant des bilans à chaque période de vacances et régulièrement hors vacances scolaires.

Les activités et les règles de vie

Les projets d'animation donnent du sens aux activités proposées dans le planning. Ainsi, trois éléments indispensables doivent apparaître :

- ✓ le thème abordé
- ✓ les objectifs : que veut-on apprendre aux enfants en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- ✓ le planning avec les activités. Les activités doivent durer de 20mn pour les plus petits à 1h pour les plus grands (sauf exceptions). L'idéal est d'organiser une activité calme et une activité dynamique par demi-journée.

Nous proposons différents domaines d'activités afin de proposer un large choix aux enfants et de diversifier l'existant en dynamisant nos pratiques. Nos activités sont orientées vers le jeu en général, les réalisations d'art plastique et les jeux sportifs.

Il est à savoir que pour chaque vacance scolaire, nous organisons des sorties à la journée. Elles sont hebdomadaires pour chaque groupe. Par exemple : sortie ferme, sortie à happy city, sortie à Cormoranche...

Le centre de loisirs dispose d'un matériel de base important mais qui est complété au vu des types d'activités proposées. L'AGLB veille à ce que Graine de loisirs soit bien équipée afin de privilégier le travail des animateurs.

La direction a pour missions :

- d'être responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure ;
- d'assurer la gestion matérielle, administrative et financière ;
- de développer et maintenir les relations avec les différents partenaires (CAF, mairies...) ;
- de développer et maintenir les relations avec les familles ;
- de gérer et animer l'équipe d'animation ;
- de garantir la mise en œuvre du projet pédagogique et veiller à son respect ;
- d'organiser la formation des animateurs, le suivi et la validation des stages.

Les animateurs, quant à eux, ont pour missions :

- de s'engager à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe ;
- de préparer les activités, leur mise en place, le rangement ;
- d'accueillir les enfants ;
- de connaître les particularités de chaque enfant ;

- d'animer les différents moments de la journée en prenant en compte le développement de l'enfant ;
- d'assurer la surveillance des enfants hors temps d'animation (repas, temps libre, temps d'accueil, transports) ;
- de veiller aux règles d'hygiène ;
- de garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant et le respect des lieux et du matériel, ainsi que l'application des règles de vie ;
- de favoriser le lien avec les familles ;
- de participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

L'AGLB tend à la collaboration avec le local, afin de découvrir nos villages et les richesses de notre territoire. Un partenariat étroit est mis en place avec la bibliothèque de Denicé.

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles sont établies avec eux et sont affichées afin de permettre à chacun de s'y référer facilement.

Elles sont expliquées aux nouveaux enfants qui arrivent en cours de session. Les interdits, le négociable, les sanctions sont l'affaire de tous. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant au centre à réfléchir à ces règles de vie, de les lister et d'en choisir les sanctions. Les règles ne sont pas immuables : elles peuvent évoluer.

Conclusion

Parce que jouer est pour l'enfant et l'adolescent *un besoin fondamental*, la conception de nos activités est envisagée sous différents aspects :

